

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du 07 juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 07 juillet à 16 heures 30, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, dûment convoqués le 29 juin deux mille vingt et deux, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude BAUDIN, président.

◆ ◆ ◆

Présents : Claude BAUDIN, Christine DEFAUT, Thierry BLONDEL Renée BROUX, Marie-Christine DAMET, Guillaume CHÉREL, Jacqueline DESCOMBES

Absents représentés : Jeanne FETTU (pouvoir à Guillaume CHÉREL), Aude TRECOURT-BESSARD (pouvoir à Christine DEFAUT), Louissette ANCELIN (pouvoir Renée BROUX)

Absents : Hermine Ostrowski

Quorum : 7

Ordre du jour :

Affaire n°1 : Validation du règlement des aides sociales du CCAS

Affaire n°2 : Ateliers mémoires et gym douce / Modification des tarifs et des modalités d'inscription

Affaire n°3 : Repas des aînés / Organisation et tarifs 2022

Affaire n°4 : Bilan d'activités des 6 mois du CCAS

◆ ◆ ◆

Monsieur le président ouvre la séance à 16h30.

Monsieur le président donne la parole à la vice-présidente, Christine Defaut.

Guillaume Chérel est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du **15 mars 2022** est approuvé à l'unanimité.

◆ ◆ ◆

DCA 2022-15 : Validation du règlement des aides sociales du CCAS

Christine DEFAUT, vice-présidente, indique que le CCAS ne dispose actuellement pas d'un règlement des aides.

L'objectif est de centraliser dans un document les aides sociales obligatoires ou facultatives et leurs modalités d'attribution ainsi que les actions du CCAS et leur fonctionnement.

Ce règlement se substitue à l'ensemble des dispositifs précédemment votés par le conseil d'administration.

Vu le projet de règlement des aides sociales présenté,

Après avoir entendu l'exposé de Christine DEFAUT, le conseil d'administration, à l'unanimité (Claude BAUDIN, Christine DEFAUT, Thierry BLONDEL Renée BROUX, Marie-Christine DAMET, Guillaume CHÉREL, Jacqueline DESCOMBES) :

- ✚ Adopte le règlement des aides sociales du CCAS ;
- ✚ Dit que ce dernier se substitue à l'ensemble des dispositifs précédemment votés par le conseil d'administration.



DCA 2022-16 : Ateliers mémoire et gym douce – modification des tarifs et des modalités d'inscription

Christine DEFAUT, vice-présidente, propose de modifier la participation mensuelle et les modalités d'inscription pour les ateliers mémoire et gym douce à compter du 1er janvier 2023, comme ci-après :

Atelier mémoire :

Participation annuelle :

35 € / an pour les saint-palaisiens

40 € / an pour les habitants des autres communes

Public concerné : les personnes de plus de 50 ans ou les personnes à mobilité réduite

Effectif : 14 personnes maximum par groupe

Fréquence : 1 atelier par semaine en deux groupes distincts

Inscription annuelle à effectuer auprès du CCAS – Action Sociale

Précédemment, les tarifs de l'atelier mémoire étaient définis pour la période de septembre à juin. Dans un souci de cohérence avec les autres tarifs, les tarifs seront désormais définis de janvier à décembre, avec une interruption de l'atelier pendant les vacances d'été et de Noël.

Gym douce :

Participation mensuelle :

15 € / mois pour les Saint-Palaisiens

20 € / mois pour les personnes résidents en dehors de la commune (création du tarif à compter du 1^{er}/01/2023)

Exonération de la participation mensuelle sur présentation d'un certificat médical du mois en cours.

Public concerné : les personnes de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap compatible avec la pratique de l'activité.

Effectif : 15 personnes maximum (priorité réservée pour l'inscription des personnes résidant sur la commune).

Fréquence : 1 séance par semaine

Inscription annuelle à effectuer auprès du CCAS – Action Sociale.

Bilan d'activités des 6 mois du CCAS

Christine Defaut, vice-présidente, invite Anne-Sophie Le Doaré, responsable du CCAS à effectuer une présentation du bilan d'activités du CCAS pour le 1^{er} semestre 2022, préalablement communiqué aux membres du Conseil d'Administration.

◆ ◆ ◆

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 17h45.

◆ ◆ ◆

Délibération n°	Libellé
DCA 2022 - 15	Validation du règlement des aides sociales du CCAS
DCA 2022 - 16	Ateliers mémoire et gym douce – modification des tarifs et des modalités d'inscription
DCA 2022 - 17	Repas des aînés – Organisation et Tarifs 2022

Le secrétaire de séance,



Guillaume CHÉREL

La vice-présidente,



Christine DEFAUT

Publié sur le site internet de la ville le :

Pour rappel, les tarifs précédents avaient été fixés par délibération du 02 novembre 2021. Ils ne prévoyaient pas de tarifs pour les non saint-palaisiens pour la gym douce. Les actions du CCAS sont destinées aux habitants de la commune, toutefois, lorsque cela est possible, des personnes n'habitant pas la commune peuvent en bénéficier. Il convenait de régulariser la situation en créant un tarif extérieur moins avantageux que celui destiné aux résidents.

Concernant les modalités d'inscription, il conviendra de remplir chaque année une fiche de renseignements.

Après avoir entendu l'exposé de Christine DEFAUT, le conseil d'administration, à l'unanimité (Claude BAUDIN, Christine DEFAUT, Thierry BLONDEL Renée BROUX, Marie-Christine DAMET, Guillaume CHÉREL, Jacqueline DESCOMBES) :

- ✚ Décide que le fonctionnement des ateliers mémoire et gym douce s'effectuera désormais de janvier à décembre, avec une interruption pendant les vacances d'été et de Noël ;
- ✚ Valide les nouvelles règles de fonctionnement et d'inscriptions aux ateliers mémoire et gym douce ;
- ✚ Créé, pour l'atelier gym douce, un tarif pour les non saint-palaisiens de 20 € par mois.



DCA 2022-17 : Repas des aînés – Organisation et Tarifs 2022

Christine DEFAUT, Vice-Présidente, indique que le repas des aînés initialement prévu le 13 février 2022 a finalement eu lieu le 15 mai dernier.

Les prestataires suivants ont été retenus :

- Traiteur : David ARSONNEAU pour un montant de 32,00 € TTC avec vin et apéritif compris (seul prestataire ayant répondu favorablement)
- Animation : Duo à tous chœurs pour une prestation de 689,86 € TTC
- Cap sécurité : 183,48 € TTC
- SACEM : 137,50 € TTC

Il convient de fixer la participation demandée aux conjoints n'ayant pas atteint 72 ans, âge requis pour être invité au repas.

Après avoir entendu l'exposé de Christine DEFAUT, le conseil d'administration, à l'unanimité (Claude BAUDIN, Christine DEFAUT, Thierry BLONDEL Renée BROUX, Marie-Christine DAMET, Guillaume CHÉREL, Jacqueline DESCOMBES) :

- ✚ Décide que le fonctionnement des ateliers mémoire et gym douce s'effectuera désormais de janvier à décembre, avec une interruption pendant les vacances d'été et de Noël ;
- ✚ Valide les nouvelles règles de fonctionnement et d'inscriptions aux ateliers mémoire et gym douce ;
- ✚ Créé, pour l'atelier gym douce, un tarif pour les non saint-palaisiens de 20 € par mois.

